

Paris, le 24 juin 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Harmoniser pour être juste

Un amendement vient d'être voté par la Commission économique de l'Assemblée Nationale. Celui-ci était porté par Marc Le Fur et soutenu par 50 députés. Cet amendement vise à harmoniser la législation française avec la législation européenne dans le secteur de l'élevage. A titre d'exemple, le seuil avant autorisation au titre des installations classées est de 150 truies en France et de 750 en Europe. Cet écart n'est plus supportable.

Soyons clairs ! Il ne s'agit pas d'une mesure anti-environnementale. L'Agriculture Française veut tout simplement être à « armes égales » avec ses partenaires européens. Que ce soit sur le plan social, fiscal, environnemental..., la FNSEA n'est pas le tenant du « moins-disant ». Nous voulons des règles uniques dans un marché européen unique.

Les distorsions de concurrence sont un frein au maintien de notre compétitivité c'est-à-dire à la création d'activité économique et d'emploi dans nos territoires ruraux. En période de crise, cela a encore plus de sens.

La FNSEA attend, dans le cadre de la LMAP, un signal fort du Gouvernement qui démontre sa volonté d'agir pour éliminer ces distorsions. C'est une simple question de bon sens et de justice. Notre avenir repose sur une agriculture économiquement rentable et écologiquement responsable. Les deux vont de pair.

Contact : Arnaud LEMOINE

Tél : 01.53.83.48.83

Portable : 06.13.24.19.19

e-mail: arnaud.lemoine@fnsea.fr

Web: www.fnsea.fr